

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Publique**  
**du**  
**13 Décembre 2005**  
**Compte-Rendu**

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **13 Décembre 2005**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 06 Décembre 2005

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Santilli, Schmutz, Bouchet excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

M Santilli	à	M Sarzier
Mme Schmutz	à	M Lyard
M. Bouchet	à	M P. Bruyère

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	26
Votants	:	29

Mademoiselle Pascale MICHEL est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 15 Novembre 2005, présenté par Madame Evelyne BRUYERE 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, est adopté à l'unanimité avec la modification suivante, dans les propos de MM Bolon et Santilli, à la délibération n° 05-101 Subvention aux associations : lire "ils estiment qu'il y a un traitement inéquitable entre les associations" au lieu de "ils estiment qu'il y a iniquité de traitement entre les associations"

**05-109 Seleg - Route de Vernod 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** les opérations figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dont dont le montant global est estimé à : 11 000 € ttc  
avec une participation financière de la commune s'élevant à 6 347 € ttc  
et des frais généraux de 320 € ttc

**S'engage à**

rembourser au SELEQ 74 le montant des frais généraux (3% du montant ttc des travaux et des frais d'études et de maîtrise d'œuvre) qui feront l'objet d'un règlement sous forme de fonds propres après émission du décompte final de l'opération

rembourser au SELEQ 74 les vingt annuités d'amortissement de la participation, hors frais généraux, restant à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra, au plus tôt le 1<sup>er</sup> Janvier 2006 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération  
**Autorise** le SELEQ 74 à lancer les travaux

### **05-110 Ecole de Musique - Accroissement horaire mission P. Chamot**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** de porter le temps de mission du coordonnateur de l'Ecole de musique de 3h30 par semaine à 4h30 et pour la même durée annuelle, soit 30 semaines. En conséquence, la dépense est ainsi portée de 3 150 € à 4 050 € pour un total de 135 h au lieu de 105.

### **05-111 Convention PAE avec les sociétés Priam's et Ediphis**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Approuve** la convention à intervenir entre la Société Priam's, la Société Ediphis et la commune de Poisy au regard du Plan d'Aménagement d'Ensemble de la zone "Sous les Vignes" et de la révision simplifiée de cette zone approuvée par la délibération n° 05-52 du 14/06/05

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de la présente convention

### **05-112 Tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006, les tarifs généraux suivants :

#### **Occupation du Domaine Public**

Stationnement d'un camion-vente	93,50 €/jour
Stationnement d'un cirque	59,80 €/jour
Vente artisanale de confiserie	3,70 € ml sur étal
Autres ventes artisanales	1,95 € ml sur étal

#### **Dépôt de Remblai**

Prix au m <sup>3</sup>	3,60 €
------------------------	--------

#### **Tarifs Généraux**

<b>Produits de l'exploitation, participations et prestations</b>		
<b>Libellés</b>		<b>Tarifs en euros</b>
➤ Locaux commerciaux, hôtels, restaurants (par m <sup>2</sup> hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m <sup>2</sup> puis par m <sup>2</sup>	16,85 € 4,60 €
➤ Entrepôts, bureaux, locaux industriels, d'enseignement	jusqu'à 100m <sup>2</sup>	8,70 €

(par m <sup>2</sup> hors d'œuvre brut) ➤ Camping (par ha) Fourniture de document du P.O.S. (règlement + 2 plans de zonage au 1/2000 <sup>ème</sup> )	puis par m <sup>2</sup>	4,60 € 4 837,00 € 23,35 €
<b>Main d'œuvre</b>		<b>Tarifs en euros</b>
L'heure d'agent technique L'heure d'agent de maîtrise L'heure de nuit (de 00h à 7h 00) L'heure du dimanche	x 1,5 x 2	18,45 € 22,85 €
<b>Fournitures</b>		
Facturées au prix d'achat TTC x 1,10 (coefficient)		
<b>Prestations de véhicules (Tarifs chauffeur en sus)</b>		<b>Tarifs en euros</b>
L'heure de fourgonnette L'heure de fourgon L'heure de camion (< 10 t) L'heure de camion (> 10 t) L'heure de tracto-pelle		8,50 € 14,70 € 34,65 € 44,50 € 55,05 €
<b>Cimetière communal</b>		<b>Tarifs en euros</b>
<u>Redevance journalière (occupation provisoire du caveau)</u> ➤ Du 1 <sup>er</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour ➤ Du 31 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour ➤ Du 91 <sup>ème</sup> au 180 <sup>ème</sup> jour		Gratuit 1,80 € 3,25 €
<u>Tarifs pour acquisition</u>  ➤ Caveau double (6 places) ➤ Caveau simple (3 places) ➤ Mini caveau (columbarium) ➤ Case à urne (columbarium)		2 490,00 € 1 417,50€ 546,65 € 287,40€
<u>Tarifs des concessions trentenaires</u> ➤ Case à urne ➤ Mini caveau ➤ Caveau simple ou concession pleine terre ➤ Caveau double ou concession pleine terre		24,45 € 24,45 € 101,75 € 203,95 €

### Locations de Salles

<b>Forum (caution 625 € + assurance)</b>		
Les locaux du Forum sont réservés aux administrés et associations de la Commune. Par dérogation, la location sera cependant autorisée en faveur d'associations extérieures génératrices d'animation		
• Grande salle du rez de chaussée	Particuliers ou groupements de la commune Associations communales, écoles	186,60 €/j  gratuit
• Petites salles de réunion	Particuliers ,groupements ou	gratuit

(caution de 100 €)	associations de la commune	
• Animation avec entrée gratuite	Syndics	27,10 €
• Animation avec entrée payante	Associations extérieures	109,30 €
	Associations extérieures	218,75 €/j
<b>Salle des fêtes (caution 625 € + assurance)</b>		
• Vin d'honneur		186,60 €
• Repas (utilisation de la cuisine)		287,40 €
• Association (salle seule)	extérieure à la commune de la commune	218,75 € gratuit
• Réunions privées		101,35 €
• Repas	associations communales	101,35 €
<b>Mille club (caution 315 € + assurance)</b>		
• Particulier		101,35 €
• Syndic de copropriétés ou assimilés		27,10 €

Associations (secteur concurrentiel) toutes salles 17,20 €/jour

Mise à disposition table de mixage

Caution

- Table de mixage 205,00 €

Location

- Associations de Poisy  
Table de mixage gratuit
- Autres (autorisation expresse de M. le Maire)  
Table de mixage 61,30 €

**05-113 Association sportive du Collège de Meythet - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder à l'Association sportive du Collège de Meythet une subvention, pour l'année scolaire 2005-2006, d'un montant de 440 €

**05-114 Régularisation d'emprise de voirie Route de la Montagne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prononce le déclassement de la parcelle AA 426, d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>

Accepte l'échange sans soulte entre la parcelle AA 426 et la parcelle AA 424, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, propriété de M. Lucien LECOQ aux fins de régularisation d'emprise de voirie

**05-115 Acquisition des parcelles AI 101, 316 et 318 appartenant à Mme Béveillard Marie-Thérèse**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** l'acquisition des parcelles AI 101, 316 et 318, d'une superficie respective de 862 m<sup>2</sup>, 1 056 m<sup>2</sup> et 8 288 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Bévillard Marie-Thérèse, pour la somme de 593 848,96 €.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

#### **05-116 Etablissement d'une nouvelle convention de trésorerie avec Dexia-Crédit Local de France**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** de recourir, à compter du 19 Décembre 2005, à un crédit de trésorerie d'un montant maximal de 1 00 000 €.

**Dit** que la présente convention aura les caractéristiques suivantes :

- Durée maximum : 12 mois, renouvelable par décision du Conseil Municipal
- Taux d'intérêt de référence : EONIA majoré d'une marge de 0,10 %
- Commission : 200 € prélevée lors du 1<sup>er</sup> versement
- Paiement des intérêts : trimestriel

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la présente convention d'ouverture de crédit et procéder, ultérieurement, sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque

#### **05-117 Décision Modificative n°3 - Acquisitions foncières**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** d'adopter la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2005, comme suit :

##### Dépenses d'exploitation

Intérêts d'emprunt 6611	-	200,00
Virement à la section d'investissement 023	+	200,00

##### Dépenses d'Investissement

Opération 10 Réserves foncières 2111	+	600 000,00
Emprunts 1641	+	200,00

##### Recettes d'Investissement

Opération 01 Emprunt 1641	+	600 000,00
Virement de la section d'exploitation 021	+	200,00

#### **05-118 Marché vestiaires terrains de football - Avenant n°2 - lot 2 maçonnerie**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Approuve** la passation d'un avenant en moins-value d'un montant de 496,80 € ht au lot n° 2 maçonnerie, dans le marché "vestiaires des terrains de football", ramenant le montant de ce lot à 251 284,29 € ht soit 300 536,01 € ttc.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché

#### **05-119 Marché vestiaires terrains de football - Avenant n°1 - lot 9 faux-plafonds**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Approuve** la passation d'un avenant d'un montant de 1 039,30 € ht au lot n° 9 faux-plafonds, dans le marché "vestiaires des terrains de football", portant le montant de ce lot à 11 809,12 € ht soit 14 123,71 € ttc.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché

#### **05-120 Marché vestiaires terrains de football - Avenant n°2 - lot 10 serrurerie**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Approuve** la passation d'un avenant d'un montant de 473,40 € ht au lot n° 10 serrurerie, dans le marché "vestiaires des terrains de football", portant le montant de ce lot à 13 321,64 € ht soit 15 932,68 € ttc.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché

#### **Questions diverses**

##### Exonérations relatives aux impôts locaux

Répondant à une interrogation relative aux exonérations de taxe d'habitation, Monsieur le Maire a indiqué que toutes informations pouvaient être obtenues sur les sites internet suivants : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr) , sites figurant sous la rubrique "liens" en page d'accueil du site de la commune [www.poisly.fr](http://www.poisly.fr)

##### Numérotation des habitations

Monsieur le Maire a informé le Conseil que la Commission voirie avait choisi le nouveau type de plaques servant à la numérotation des habitations et à la signalétique des rues. Le renouvellement se fera progressivement à partir de 2006.